

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

**Arrêté du 28 mars 2022  
portant attribution du diplôme d'ingénieur de Télécom Lille  
spécialité télécommunications et informatique**

NOR : ECOG2205759A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612.36, D.613-3 et D.642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en ses séances des 6 mai, 27 mai 2021, et du 14 octobre 2021 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille, spécialité télécommunication et informatique est attribué aux élèves titulaires (formation par apprentissage), désignés ci-après, par ordre alphabétique, au titre de la promotion 2021:

M. NIANG (*El-Hadji Khaly*).

M. ROTH (*Alhassane*).

M. SZYMKIW (*Alexandre*).

**Article 2**

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille, spécialité télécommunications et informatique confère de plein droit le grade de master.

### **Article 3**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 mars 2022

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY